

Question posée par **M. Alexis Corbière**

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à **Monsieur Jean-Michel Blanquer**

Ministre de l'Éducation nationale

Manque de moyens dans l'Éducation nationale

M. Alexis Corbière alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque de moyens matériels et humains dans les établissements scolaires de l'Académie de Créteil – notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis – et plus généralement sur l'ensemble du territoire national. Depuis la rentrée, des actions de grève ont été menées dans plusieurs établissements de la Seine-Saint-Denis. Les personnels techniques et enseignants, les parents d'élèves et les syndicats sont mobilisés contre le désinvestissement de l'État dans le secteur de l'éducation.

De nombreux postes manquent, ne serait-ce que pour revenir au taux d'encadrement de 2012. Rien que pour ce département, 300 équivalents temps-plein ont été supprimés en cinq ans et cette situation est devenue intenable. Certains postes d'enseignants ne sont toujours pas pourvus, et les absences temporaires ne font que trop rarement l'objet d'un remplacement. L'échec scolaire progresse, les résultats aux examens du 2nd degré sont en régression et les inégalités se creusent.

À ce constat s'ajoutent différentes problématiques qui aggravent la situation dans nos écoles, collèges et lycées : la suppression de milliers de contrats-aidés, la division des classes de CP en REP+ sans octroi des moyens nécessaires pour en assurer la mise en œuvre, la dégradation des conditions de travail des enseignants, les bouleversements réguliers dans les programmes scolaires, les changements permanents dans l'organisation de l'enseignement, etc. Il est donc plus qu'urgent d'agir.

Très vite, des crédits doivent être débloqués pour revenir au même taux d'encadrement qu'en 2012. La suppression de nombreux contrats aidés nécessite d'être compensée par de nouveaux recrutements afin d'éviter que cette réforme n'aboutisse à une suppression de postes, et donc à un nouvel affaiblissement des moyens humains alloués à établissements scolaires déjà en extrême tension. La formation des élèves, leur épanouissement intellectuel et leur avenir professionnel reposent en grande partie sur la capacité de notre système scolaire à assurer ses missions d'éducation, de formation et d'émancipation.

Monsieur le député demande donc à monsieur le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir étudier en urgence ce sujet, d'en mesurer l'importance et d'y apporter une réponse qui soit à la hauteur des attentes des populations. Des mesures vont-elles être mises en œuvre rapidement pour pallier les différents problèmes précités ? Des moyens supplémentaires vont-ils être accordés à l'éducation nationale ? Les territoires frappés davantage que les autres par les inégalités, telle la Seine-Saint-Denis, feront-ils l'objet d'un effort particulier de la part de l'État, et si oui, dans quelle proportion ?